Communauté de Communes Forez Est

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE CHAMBEON

---------- *Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 23/09/2026*

N
O
E
S

AVANT PROCEDURE

APRES PROCEDURE

Zonage :

- UF : Zone d'activité existante
- AUF : Réserve d'urbanisation future pour les activités économiques
- A : Zone Agricole
- N : Zone Naturelle

Prescriptions :

- Limitation des accès
- Marge de recul
- Marge de recul A72
- Espace boisé classé à protéger : arbre remarquable

REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr